

PATRIMONIAL.FR

Mon Guide de Souscription

You êtes nouveau client Patrimonial.fr :

- Bulletin de souscription
- Copie de votre pièce d'identité ou passeport
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Chèque libellé à l'ordre indiqué sur le bulletin
- Document d'entrée en relation
- Lettre de mission
- Fiche connaissance de client
- Convention RT0

You êtes déjà client de Patrimonial.fr :

- Bulletin de souscription
- Copie de votre pièce d'identité ou passeport
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Chèque libellé à l'ordre indiqué sur le bulletin
- Fiche de connaissance client

Je retourne mon dossier de souscription à l'adresse suivante :

**Patrimonial.fr
25, Avenue Pierre 1^{er} De Serbie
75116 Paris**

Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à contacter à nous contacter 7J/7 de 9h00 à 22h00

- Au : **01 44 20 44 20**
- Ou par mail : **contact@patrimonial.fr**

Patrimonial.fr - 25 Avenue Pierre 1^{er} De Serbie 75116 PARIS - www.patrimonial.fr - contact@patrimonial.fr - 01 44 20 44 20



Patrimonial.fr est une marque de SELECTION INVEST; SARL au capital de 150 000€, Rcs Paris 822 021 630, Si-ren n° 822 021 630, enregistrée à l'ORIAS sous le n° 16005255 (www.orias.fr) en qualité de courtier d'assurance, Conseils en Investissements Financiers (CIF), adhérant de L'ANACOFI (Association Nationale Des Conseils Financiers), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le N° E008475, Garantie financière et responsabilité civile professionnelle de la compagnie CNA INSURANCE 37, Rue De Liège 75008 Paris N° FRPI10221099

FIP OCEANIS 2017

Fonds d'Investissement de Proximité (FIP)

Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 29/08/2017
Code ISIN : FR0013269065



Patrimonial.fr

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

SOCIETE DE GESTION	DEPOSITAIRE	DISTRIBUTEUR / CODE : OEM901184
ACG MANAGEMENT (SA agrée AMF n° GP 00-046) Capital : 1 567 083 € Siège social : 6, allées Turcat Méry CS 40025 - 13272 Marseille Cedex 8 RCS Marseille : 432 544 773	ODDO BHF Capital : 70 000 000 € Siège social : 12, bd de la Madeleine 75009 Paris RCS Paris : 652 027 384	(cachet)

ETAT CIVIL

M Mme M ou Mme (souscription conjointe)

SOUSCRIPTEUR 1

Nom	Prénom
Date de naissance	Lieu de naissance
Dépt	Nationalité

SOUSCRIPTEUR 2

Nom	Prénom
Date de naissance	Lieu de naissance
Dépt	Nationalité

ADRESSE FISCALE

Rue		
Code postal	Ville	Pays

ADRESSE DE CORRESPONDANCE (SI DIFFERENTE)

Téléphone	E-mail
-----------	--------

Autorise, la Société de Gestion à lui adresser toute notification par courrier électronique (lettre d'information, courriers aux souscripteurs en cours de vie du Fonds, ...) à l'adresse indiquée ci-dessus.

ATTESTATION DE RÉSIDENCE(S) FISCALE(S)	SOUSCRIPTEUR 1	SOUSCRIPTEUR 2
J'atteste avoir la nationalité américaine ou être citoyen américain* <small>*Définition disponible sur notre site internet www.acg-management.fr</small>	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui (joindre le formulaire W9 téléchargeable sur notre site internet)	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui (joindre le formulaire W9 téléchargeable sur notre site internet)
J'atteste être résident fiscal du (ou des) pays suivant(s) :
Si vous êtes résident non français, merci de préciser votre NIF :

1. SOUSCRIPTION

Déclare adhérer au Fonds d'investissement de proximité FIP OCEANIS 2017 (le « **Fonds** ») en application de l'article L.214-24-35 dernier alinéa du Code monétaire et financier et avoir reçu et pris connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur joint au présent Bulletin de Souscription et en particulier de ses dispositions relatives aux conditions de rachat, le Règlement du Fonds étant par ailleurs tenu à ma disposition au siège social de la Société de Gestion.

La valeur nominale d'origine d'une part étant fixée à **100 euros** (hors droits d'entrée) et la souscription minimum étant de 10 parts, majorée des droits d'entrée (de 5% maximum net de taxe) répartis entre la Société de Gestion et les établissements distributeurs.

Déclare souscrire irrévocablement des parts du Fonds ainsi qu'il suit :

Nombre de parts souscrites (Minimum de 10 parts)	Montant du Capital initial (Nombre de parts x 100 €)	Montant des droits d'entrée (Capital initial x 5% 2%)	Montant total de la souscription (Capital initial + droits d'entrée)
-----	----- €	----- €	----- €

Paraphe :

Inscription des titres (cocher la case correspondante) :

- En nominatif administré, sur le compte titres ci-dessous référencé (joindre un Relevé d'Identité Bancaire)

N° de compte titres (hors PEA) :	BANQUE	GUICHET	COMPTE	CLE RIB

- En nominatif pur, sur le registre émetteur

Le montant total de la souscription sera libéré ainsi qu'il suit (cocher la case correspondante) :

- Par chèque à l'ordre du **FIP OCEANIS 2017**.

- Par virement bancaire sur le compte de **FIP OCEANIS 2017** ci-dessous référencé :

IBAN	BIC
FR76 4585 0000 0194 6454 0000 165	ODDOFRPP

Joindre impérativement l'**ordre de virement** mentionnant « **FIP OCEANIS 2017** » et **votre nom**.

2. DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR

Je reconnais :

- Avoir conscience que mes avoirs seront bloqués jusqu'au 31 décembre 2025 minimum et jusqu'au 31 décembre 2027 maximum suivant la décision de la Société de Gestion ;
- Avoir compris les risques et les autres considérations afférentes à une souscription des parts du Fonds, notamment le risque de perte de tout ou partie du capital investi ;
- Avoir été informé de ma catégorisation en tant que client non professionnel et avoir renseigné préalablement à la présente souscription le questionnaire connaissance client ;
- Que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme et que les avantages fiscaux ne sont pas les seuls motifs de ma souscription dans le Fonds ;
- Avoir souscrit en l'absence de tout démarchage pour le compte d'ACG Management. Dans le cas contraire, j'ai préalablement complété le récépissé de démarchage bancaire et financier ci-joint.

3. ENGAGEMENT DU PORTEUR DE PARTS POUR BENEFICIER DES AVANTAGES EN MATIERE D'IMPOT SUR LE REVENU (IR)

Je soussigné(e) déclare vouloir bénéficier des avantages fiscaux prévus aux articles 163 quinque B et 199 terdecies-0 A du Code général des impôts, et en conséquence :

- Ai pris note que le plafonnement global des avantages fiscaux relatifs à l'Impôt sur le Revenu est de 10 000 € ;**
- Reconnais** que le bénéfice des avantages fiscaux est conditionné par le fait de ne détenir à aucun moment, seul ou avec mon conjoint, ou partenaire lié par un PACS, mes ascendants et descendants, ou par personne interposée, plus de 10% des parts du Fonds, ni directement ou indirectement plus de 25% des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds (pour le bénéfice de l'exonération d'impôt sur le revenu des plus-values réalisées), et n'avoir jamais détenu ce pourcentage au cours des cinq années précédant ce jour ;
- M'engage** à conserver mes parts souscrites jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la souscription ;
- Ai pris note** qu'en cas de non respect de l'un des engagements ci-dessus, la réduction d'impôt ou l'avantage fiscal obtenu pourra être repris (sauf exception en cas de cession ou de rachat de parts prévu par la réglementation fiscale).

Il me sera adressé une attestation nominative du nombre de parts souscrites, à joindre à ma déclaration d'impôt sur le revenu.

4. ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

« Je verse un montant total de [REDACTED] euros, qui comprend un montant de droits d'entrée de [REDACTED] euros.

Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5% du montant de cette souscription.

J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le Fonds sont négociables.

Je consens à ce que soient prélevés sur le Fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 4,74% (TMFAM_GD), dont les frais de commissions et de distributions (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,70% (TMFAM_D).

Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de la durée de 10 ans. »

Fait à [REDACTED] le [REDACTED]
(en deux exemplaires)

Au 30/06/2017, les taux d'investissement en titres éligibles des FIP gérés par ACG Management sont les suivants :

FIP	Année de création	Taux d'investissement en titres éligibles	Date limite d'atteinte des quotas
Néoveris 4	2006	En cours de liquidation	n/a
Néoveris 5	2007	En pré-liquidation	n/a
Néoveris 6	2008	En pré-liquidation	n/a
Néoveris 7	2009	En pré-liquidation	n/a
Néoveris Corse 2009	2009	En pré-liquidation	n/a
Néoveris 8	2009	En pré-liquidation	n/a
Corse Suminà	2010	En pré-liquidation	n/a
Néoveris 9	2010	60,32%	31/12/2012
Néoveris 10	2011	60,35%	22/12/2013
Néoveris Outre-mer 2011	2011	60,45%	22/12/2013
Néoveris Santé & Bien-Être	2012	62,69%	27/12/2014
Néoveris Corse 2012	2012	71,66%	22/11/2014
Néoveris Santé & Bien-Être 2013	2013	92,17%	27/01/2016
Néoveris Corse 2013	2013	62,29%	28/07/2016
Savoir-Faire France	2014	73,81%	20/01/2018
Néoveris Corse 2014	2014	71,60%	30/08/2018
Néoveris Corse 2015	2015	54,49%	11/08/2019
Néoveris Avenir Economie	2015	14,17%	28/08/2019
Néoveris Corse 2016	2016	13,25%	10/06/2020
Néoveris France Croissance	2016	11,09%	18/01/2020

Nom, prénom et **signature** du (ou des) (co-)souscripteur(s), **obligatoirement** précédée de la mention manuscrite : « **lu et approuvé** »

A V E R T I S S E M E N T

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que son argent est bloqué jusqu'au 31 décembre 2025, cette durée étant prorogeable 2 fois un an sur décision de la Société de Gestion soit jusqu'au 31 décembre 2027 au plus tard, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement. Le fonds d'investissement de proximité est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détendrez et de votre situation individuelle.

Conformément au règlement général sur la protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016, les informations à caractère personnel recueillies par ACG Management (6 allées Turcat Méry CS 40025 13272 Marseille Cedex 08), sont nécessaires pour traiter votre souscription. Elles pourront faire l'objet de traitements informatisés, pour les finalités et dans les conditions ci-dessous précisées. Ces informations, de même que celles recueillies ultérieurement, pourront être utilisées pour les finalités principales suivantes : gestion administrative, financière et commerciale de votre souscription, lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, respect de toute obligation légale et réglementaire. Ces données, destinées au personnel d'ACG Management, pourront être communiquées en tant que de besoin et au regard des finalités mentionnées ci-dessus, aux sous-traitants et prestataires d'ACG Management, dans la limite nécessaire à l'exécution des tâches qui leur sont confiées, ou à des autorités administratives ou judiciaires légalement habilitées. Les données sont conservées durant la relation contractuelle, puis jusqu'aux termes des délais de prescription. Vous disposez de la faculté d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente, la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07, ainsi qu'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition pour motif légitime aux données personnelles vous concernant. Pour exercer ce droit, merci d'effectuer votre demande auprès de : ACG Management (6 allées Turcat Méry CS 40025 13272 Marseille Cedex 08, ou par courriel à l'adresse suivante : contact@acg-management.fr).

Exemplaire ① : DEPOSITAIRE - Exemplaire ② : CLIENT

PATRIMONIAL.FR

Fiche de connaissance client

Cette fiche de connaissance client est établie dans le cadre des dispositions de l'article L.533-13 du code Monétaire et Financier. Ce questionnaire permet de mieux vous connaître et de répondre du mieux possible à vos besoins, vos objectifs et votre situation financière en vue d'un éventuel investissement. Vos réponses sont destinées à la seule information de patrimonial.fr (sélection invest) et/ou de la société de gestion. Ce document est à joindre à chaque nouvelle souscription.

VOTRE SITUATION PERSONNELLE

SOUSCRIPTEUR

CO-SOUSCRIPTEUR

Civilité

M. Mme

M. Mme

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Date de naissance :

 /

 /

 /

 /

Lieu de naissance :

 Dept : _____

 Dept : _____

Nationalité :

 Français Autre : _____ Français Autre : _____**Situation professionnelle**

En activité : Salarié(e) Non salarié(e)
 Retraité Chômage

En activité : Salarié(e) Non salarié(e)
 Retraité Chômage

Profession :

(Retraité, ancienne profession)

Contact

Téléphone/Portable:

 /

 /

e-mail :

Adresse fiscale :

CP : _____ Ville : _____ Pays : _____

Situation matrimoniale Célibataire Pacsé(e)(s) Marié(e)(s) Divorcé(e) Union Veuf(ve)**Régime matrimonial** Communauté légale Séparation de biens Communauté Universelle Participation**Nombre d'enfant(s)**aux acquets
_____ dont : _____ à charge**Etes-vous une personne politiquement exposée ?**Souscripteur : Oui NonCo-souscripteur : Oui Non**Etes-vous un client professionnel ?**Souscripteur : Oui NonCo-souscripteur : Oui Non**Us Person :**

Le souscripteur et le co-souscripteur déclarent ne pas être une US Person au sens de la réglementation américaine Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA). Dans le cas contraire cocher la case suivante

VOTRE SITUATION FINANCIERE

Revenus annuels nets du foyer :

< À 25 000€ 25 à 50 000€ 50 à 80 000€ 80 à 100 000€ 100 à 150 000€ Supérieur à 150 000€

Etes-vous assujetti à l'IR ? Non Oui, montant : _____ €**Etes-vous assujetti à l'ISF ?** Non Oui, montant : _____ €**Votre situation financière vous permet-elle d'épargner une partie de vos revenus ?**

Non Oui – Si oui quel montant par an ? _____ €

VOTRE PATRIMOINE

Quel est le montant de votre patrimoine ?

- Moins de 800 000€ Entre 800 et 1 300 000€ Entre 1 300 000 et 2 570 000€ Supérieur à 2 570 000€

Vous êtes :

- Propriétaire Avec emprunt Sans emprunt Locataire

Répartition de votre patrimoine :

Immobilier (résidence principale / secondaire) : €

Immobilier locatif : €

Assurance Vie : €

Liquidités (livret A, Idd...) : €

PEA / Compte titres : €

Autres : €

Objectifs du souscripteur :

- Réduire mon impôt Valoriser mon capital Spéculation
 Diversifier mon portefeuille Revenus du capital Autre : _____

Horizon d'investissement :

En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription de part de fonds, vous acceptez de conserver les parts pendant toute la durée de vie du fonds (prorogation incluse)

- Oui Non (non est une réponse incompatible avec votre objectif d'investissement)

Mesure de la tolérance au risque :

En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription du produit vous reconnaissiez que ces produits comportent un risque de perte en capital :

- Oui Non (non est une réponse incompatible avec votre objectif d'investissement)

ORIGINE DES FONDS

Les fonds que vous souhaitez investir proviennent-ils de comptes bancaires ouverts auprès d'un établissement bancaire agréé en France ?

- Oui Non

Les fonds que vous souhaitez verser pour votre souscription proviennent principalement de :

- Salaire / Traitement Epargne Donation / Héritage Revenus Foncier Pension / Retraite
 Autre (précisez) : _____

M. Mme

Nom : _____

Prénom : _____

M. Mme Pas de co-souscripteur

Nom : _____

Prénom : _____

Fait à : _____

Le : ____ / ____ / ____

Signature :

Souscripteur	Co-souscripteur	Sélection Invest
		Gaël Morel, Gérant

Patrimonial.fr - 25 Avenue Pierre 1^{er} De Serbie 75116 PARIS - www.patrimonial.fr - contact@patrimonial.fr - 01 44 20 44 20



Patrimonial.fr est une marque de SELECTION INVEST; SARL au capital de 150 000€, RCS Paris 822 021 630, Sireen n° 822 021 630, enregistrée à l'ORIAS sous le n° 16005255 (www.orias.fr) en qualité de courtier d'assurance, Conseils en Investissements Financiers (CIF), adhérent de L'ANACOFI (Association Nationale Des Conseils Financiers), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le N° E008475, Garantie financière et responsabilité civile professionnelle de la compagnie CNA INSURANCE 37, Rue De Liège 75008 Paris N° FRPI10221099

PATRIMONIAL.FR

DOCUMENT D'ENTREE EN PREMIERE RELATION

En application de la réglementation, les conseillers en investissements financiers sont dans l'obligation de remettre à leur clientèle, avant la formulation d'un contrat, un document d'entrée en relation conforme à l'article 325-3 du Règlement général de l'AMF et à l'article 520-1 du Code des assurances.

Patrimonial.fr est une marque de Sélection Invest, membre de L'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers). SARL au capital de 150 000 €, inscrite au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro SIREN : 822 021 630. Son siège social est situé au 25 Avenue Pierre 1er De Serbie 75116 Paris. Téléphone 01 44 20 44 20 – mail : contact@patrimonial.fr

STATUTS RÉGLEMENTÉS

- **Intermédiaire en assurance :**

Enregistre sur le registre unique des intermédiaires en assurances, banque et finance (www.orias.fr) sous le n° 16005255 et positionné dans la catégorie B, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance ou de capitalisation. Sélection Invest peut présenter les opérations d'assurance et de capitalisation des établissements suivants : Intencial, Swiss Life, Oradéa vie, Spirica, cardif, Oddo ... Entreprises avec lesquelles il existe un lien capitalistique : Néant

- **Conseiller en investissements financiers (CIF) :**

Adhérent à l'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro E008475 Sélection Invest peut notamment présenter les produits et solutions de placements des établissements suivants : 123 Investment Managers, ACG Management, Apicap, A Plus Finance, Alto Invest, Calao Finance, Odyssée Venture, Sigma Gestion, Truffle Capital, Vatel Capital...

Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, Sélection Invest pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci, qu'il s'agisse du contrat, d'OPCVM, SICAV ou actions.

Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du conseiller en investissements financiers, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

- **Assurance**

Assurance responsabilité civile : Sélection Invest bénéficie d'une assurance responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière souscrite auprès de CNA INSURANCE 37 RUE DE LIEGE 75008 PARIS contrat n° FRPI10221099.

- **Droit d'accès à vos informations**

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à :

*Sélection Invest
25 Avenue Pierre 1er De Serbie
75116 Paris*

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

- **Clause de confidentialité**

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, Sélection Invest s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à l'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers) dans le cadre de sa mission de contrôle.

M. Mme
Nom : _____
Prénom : _____

M. Mme Pas de co-souscripteur
Nom : _____
Prénom : _____

Fait à : _____

Le : __ / __ / ____

Signature :

Souscripteur	Co-souscripteur	Sélection Invest
		Gaël Morel, Gérant

PATRIMONIAL.FR

LETTRE DE MISSION

Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité nous consulter en qualité de conseil en gestion de patrimoine et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous avons remis notre document d'entrée en relation, dont vous avez pris connaissance, comportant les mentions prescrites par l'article 325-3 du Règlement général de l'AMF et les articles L et R.520-1 du Code des assurances.

NOTRE INTERVENTION

Afin de répondre à vos besoins, nous vous proposons d'étudier votre situation et vos objectifs à partir des informations que vous aurez renseigné dans le questionnaire client.

Vous souhaitez :

- Valoriser votre capital,
- Préparer la transmission de votre patrimoine,
- Préparer votre retraite,
- Analyser votre situation fiscale et le cas échéant les recherches de solutions fiscales,
- Diversifier votre portefeuille,
- Réduire vos impôts,
- Autre : _____

A réception complète des documents et informations nécessaires à notre mission, nous pourrons valider avec vous les solutions d'investissement. Nous sélectionnons et mettons à disposition une gamme de produits de différents partenaires, et fournissons toutes les informations utiles concernant ces placements, lors de la souscription et durant toute la durée de votre placement.

Il est ici précisé que la présente mission implique une obligation de moyens et aucunement une obligation de résultats.

CONFIDENTIALITÉ

Tous les documents et éléments qui nous seront transmis seront traités avec la plus extrême confidentialité.

La société et son personnel sont soumis au secret professionnel.

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, Sélection Invest s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à L'ANACOFI (Association Nationale Des Conseils Financiers) dans le cadre de sa mission de contrôle.

Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pourrez exercer un droit d'accès et de rectification de ces informations au siège social de Sélection Invest.

MODE DE RÉMUNÉRATION

Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, Sélection Invest pourra recevoir, en plus des droits d'entrée, des frais sur transaction, de souscription ou de rachat pour la part non acquise aux instruments financiers ou produits concernés, une rétrocession des commissions prélevées par les établissements pouvant aller jusqu'à 50%.

Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du conseiller en investissements financiers, communication d'informations plus précises

RESPONSABILITE / LITIGE

Si vous avez une réclamation ou une requête à formuler vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante :

Sélection Invest service réclamations : 25, Avenue Pierre 1er De Serbie 75116 Paris

Nous disposerons d'un délai de 10 jours pour en accuser réception et d'un délai de 2 mois pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer :

- L'Anacofi (association nationale des conseils financiers) (www.anacofi.asso.fr) 92, Rue d'Amsterdam 75009 Paris
- L'Autorité des Marchés Financiers(AMF), 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02
- L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09
- En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

SUIVI

Notre métier de conseiller en investissements financiers nous amène à avoir une étude de l'ensemble des aspects du patrimoine. À tout moment vous pouvez nous solliciter pour connaître avoir des informations.

Votre situation personnelle et financière sont amenés à évoluer dans le temps, nous vous proposons d'actualiser régulièrement votre dossier, par téléphone, mail ou lors d'un rendez-vous dans nos locaux.

Cependant, vous vous engagez à nous informer sans délai de toute opération d'ores et déjà réalisée ou à venir qui affecterait tant votre situation patrimoniale que fiscale, pour que nous puissions exercer en toute connaissance de cause notre devoir de conseil. Le non-respect de cette obligation nous déchargerait de toute responsabilité.

M. Mme

Nom : _____

Prénom : _____

M. Mme Pas de co-souscripteur

Nom : _____

Prénom : _____

Fait à : _____

Le : __ / __ / ____

Signature :

Souscripteur	Co-souscripteur	Sélection Invest
		Gaël Morel, Gérant

PATRIMONIAL.FR

COMPTE RENDU DE MISSION

Conformément à l'article 325-4 du règlement général de l'AMF et à l'article L520-1 du Code des assurances

Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité nous consulter en qualité de conseiller en gestion de patrimoine et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous avons remis notre document d'entrée en relation, dont vous avez pris connaissance, comportant les mentions prescrites par l'article 325-3 du Règlement général de l'AMF et les articles L et R.520-1 du Code des assurances.

- **Catégorisation AMF & ACPR, vous êtes considéré comme un Investisseur :**

- Non-professionnel
- Professionnel

NOTRE INTERVENTION

Afin de répondre à vos besoins, nous avons étudié votre situation et vos objectifs à partir des informations que vous avez renseigné dans la fiche de connaissance client.

Vous souhaitez :

- Valoriser votre capital,
- Préparer la transmission de votre patrimoine,
- Préparer votre retraite,
- Analyser votre situation fiscale et le cas échéant les recherches de solutions fiscales,
- Diversifier votre portefeuille,
- Réduire vos impôts,
- Autre : _____

Nous sélectionnons et mettons à disposition une gamme de produits de différents partenaires, et fournissons toutes les informations utiles concernant ces placements, lors de la souscription et durant toute la durée de votre placement.

Il est ici précisé que notre mission implique une obligation de moyens et aucunement une obligation de résultats.

RAPPEL DE VOS OBJECTIFS FISCAUX

Vous souhaitez réduire le montant de vos impôts.

NOS RECOMMANDATIONS

Pour répondre à vos objectifs et à vos souhaits il nous semble opportun d'investir dans :
FCPI - FIP - FIP CORSE – FIP DOM - HOLDING.

VOUS RECONNAISSEZ

- avoir été correctement informé(e) grâce à nos mails, conversations téléphonique, rendez-vous, ou notre site internet.
- avoir vérifié(e) que cet investissement, et l'avantage qu'il procure, est bien adapté à votre situation fiscale particulière,
- vous reconnaissiez avoir reçu et pris connaissance des caractéristiques principales des supports sélectionnés (Annexe financière des Conditions Générales, prospectus et notices d'information des supports, prospectus simplifiés ou document d'information clé pour l'investisseur)
- avoir été informé(e) que votre investissement s'exerce dans un domaine de nature aléatoire, qu'il s'agit donc d'un placement à risque et que la rentabilité de cette opération financière pour le souscripteur est fortement basée sur l'économie d'impôt à laquelle l'investissement donne droit,
- avoir été informé(e) de la durée d'immobilisation de l'investissement et que les possibilités pratiques de cession seront limitées en absence de marché secondaire et du fait de l'absence d'avantage fiscal pour un acheteur de second rang,
- avoir eu une information claire et compréhensible les informations utiles pour prendre votre décision et, en particulier, les conditions de l'offre et des modalités de souscription.

MODE DE RÉMUNÉRATION

Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, Sélection Invest pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci, qu'il s'agisse du contrat, d'OPCVM, SICAV ou actions.

Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du conseiller en investissements financiers, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

SUIVI

Notre métier de conseiller en investissements financiers nous amène à avoir une étude de l'ensemble des aspects du patrimoine.

À tout moment vous pouvez nous solliciter pour avoir des informations.

Vos situations personnelle ou financière sont amenées à évoluer dans le temps, nous vous proposons d'actualiser régulièrement votre dossier, par téléphone, mail ou lors d'un rendez-vous dans nos locaux. Cependant, vous vous engagez à nous informer sans délai de toute opération d'ores et déjà réalisée ou à venir qui affecterait tant votre situation patrimoniale que fiscale, pour que nous puissions exercer en toute connaissance de cause notre devoir de conseil. Le non-respect de cette obligation nous déchargerait de toute responsabilité.

M. Mme

Nom : _____

Prénom : _____

M. Mme Pas de co-souscripteur

Nom : _____

Prénom : _____

Fait à : _____

Le : ____ / ____ / ____

Signature :

Souscripteur	Co-souscripteur	Sélection Invest
		Gaël Morel, Gérant

PATRIMONIAL.FR

CONVENTION DE RTO (Réception Transmission d'Ordre)

Entre :

Souscripteur :

M. Mme

Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) le : ___ / ___ / ___

Co-Souscripteur :

M. Mme

Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) le : ___ / ___ / ___

Et :

Patrimonial.fr, marque de Sélection Invest, membre de L'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers) sous le numéro SIREN : 822 021 630.

ARTICLE 1 : Préambule

Sélection Invest (le conseil), en sa qualité de CIF, est habilitée à exercer une mission de réception transmission d'ordres portant sur des parts ou actions d'OPC, dans les conditions et limites légales et réglementaires.

La présente convention est passée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment celles prévues par l'article 325-13 du Règlement Général de l'AMF.

Le Client, titulaire, reste libre et autonome dans la gestion personnelle de son portefeuille. Le Conseil ne réalise aucun acte de gestion pour le compte du client ou pour compte de tiers.

Le Client déclare connaître les règles de fonctionnement des marchés sur lesquels il peut opérer aux termes de la présente convention et fera son affaire du suivi des éventuelles modifications apportées auditess règles de fonctionnement.

ARTICLE 2 : Objet de la Convention

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Conseil pourra fournir au Client la prestation de réception-transmission d'ordre. Cette prestation devra expressément s'inscrire dans le prolongement de l'activité de conseil ; elle ne devra s'exercer qu'en vue de transmettre un ordre résultant d'un conseil prodigué par le Conseil.

Les ordres donnés par le Client dans le cadre de la présente convention ne pourront porter que sur des parts ou actions d'OPC. Autrement dit, le Conseil ne pourra pas réceptionner d'ordres sur des instruments financiers autres que les OPC.

Le Client s'engage à informer le Conseil de tout événement susceptible d'altérer sa capacité à apprécier les caractéristiques des opérations dont il demande la réalisation ainsi que les risques particuliers que ces opérations peuvent comporter.

Article 3 : Réception et prise en charge des ordres

A la suite de la prestation de conseil, le Client pourra adresser ses ordres au Conseil par écrit en usant exclusivement des moyens suivants :

- Remise en mains propres,
- Lettre simple ou recommandée,
- Télécopie,
- Courriel auquel sera joint l'ordre scanné.

Chaque ordre sur OPC donné par le Client devra comporter:

- Son identité,
- La nature de l'opération souhaitée (achat et/ou vente),
- La désignation de l'OPC sur laquelle porte l'ordre et son code ISIN,
- Le nombre de parts ou d'actions d'OPC sur lequel porte l'ordre,
- Le choix qu'il fait entre nominatif pur et nominatif administré,
- La signature du Client.

Les ordres seront réceptionnés aux horaires d'ouverture habituels du cabinet. En dehors de ces horaires, les ordres seront instruits le 1er jour ouvré suivant la réception de l'ordre.

Pendant la période de congés du Conseil, le Client pourra adresser ses ordres directement auprès des établissements teneur de compte.

Lorsque l'ordre est adressé au Conseil par lettre simple, par télécopie ou par courriel, le Conseil en accuse réception, selon tout procédé de son choix dans un délai d'un jour ouvré suivant sa réception.

Le Conseil se réserve la possibilité de demander au Client confirmation de l'ordre émis, par tout moyen avant sa transmission à l'établissement teneur de compte en vue de son exécution.

La demande de confirmation devra intervenir un jour ouvré après la réception de l'ordre.

A défaut de confirmation par le Client lorsque celle-ci est exigée par le Conseil, l'ordre est réputé abandonné. Le Conseil conservera les preuves de la traçabilité de la réception puis de l'envoi de l'ordre.

Article 4 : Transmission des ordres

A réception de l'ordre émis par le Client ou de sa confirmation lorsque celle-ci est requise par le Conseil, et en tout état de cause dans les 48 heures ouvrées de cette réception ou de cette confirmation, le Conseil transmettra l'ordre à l'établissement teneur de compte du Client.

Le Client déclare expressément accepter ce délai de transmission et en faire son affaire au regard des conditions pratiquées par

les Intermédiaires sur les OPC sur lesquels il intervient, notamment en ce qui concerne les heures applicables pour la passation des ordres et leurs conditions de validité.

Le Conseil ne peut être tenu responsable d'aucune faute ou manquement qu'il pourrait commettre dans l'accomplissement de sa mission, de sorte que sa responsabilité ne saurait être recherchée à ce titre.

Le Client est expressément informé que la transmission de l'ordre ne préjuge pas de son exécution. L'ordre n'est exécuté que :

- Si les conditions de marché le permettent, notamment que les souscriptions et/ou rachats n'aient pas été suspendus,
- S'il satisfait à toutes les conditions légales, réglementaires et contractuelles applicables, si le compte du souscripteur est suffisamment créditeur.

Si l'ordre n'a pas pu être exécuté, le Conseil en informera son client dans les meilleurs délais, par courrier, télécopie, courriel ou téléphone (dans ce dernier cas, l'information sera confirmée par écrit).

L'ordre qui n'a pu être exécuté sera annulé. Il appartiendra au client d'émettre un nouvel ordre.

Article 5 : Information du client sur l'ordre exécuté

Il est rappelé que l'établissement teneur de compte transmettra au Client un avis d'opéré confirmant l'exécution ou non de l'ordre passé, conformément aux termes et conditions de la convention de compte titres conclue entre le Client et cet établissement.

En cas de contestation relative aux conditions de réception ou de transmission d'un ordre, la contestation, formulée par écrit et motivée, doit être adressée au Conseil dans le délai de huit (8) jours suivant la réception de l'avis d'opéré par le Client.

A défaut de contestation dans les formes et délais impartis,

le Conseil sera réputé avoir dûment exécuté sa mission aux termes des présentes.

Article 6 : Obligations du Conseil

Le Conseil agit conformément aux usages de la profession. Il ne pourra être tenu pour responsable d'aucune perte ou manquement dans l'accomplissement de ses obligations ayant pour cause la survenance d'un cas de force majeure ou résultant d'un manquement de l'établissement teneur de compte.

Notamment, il ne pourra être tenu d'aucune conséquence pouvant résulter d'une rupture dans les moyens de transmission des ordres utilisés.

Article 7 : Rémunération

Le Client ne supportera aucune facturation pour le service de réception-transmission d'ordres effectué par le Conseil, tel que défini par les présentes.

Article 8 : Fin de la convention

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception par le Client ou par le Conseil avec un préavis de huit (8) jours à compter de la réception de ladite lettre.

Dans la mesure où le Client demande la résiliation de la présente convention, il en informe simultanément l'établissement teneur du compte.

La présente convention prend fin de plein droit en cas de clôture de tous les comptes ouverts au nom du Client pour lesquels le Conseil intervient comme intermédiaire.

Article 9 : Droit applicable

La présente convention est soumise au droit français, la présente convention est établie en deux exemplaires originaux, est signée par les parties.

M. Mme

Nom : _____

Prénom : _____

M. Mme Pas de co-souscripteur

Nom : _____

Prénom : _____

Fait à : _____

Le : ____ / ____ / ____

Signature :

Souscripteur	Co-souscripteur	Sélection Invest
		Gaël Morel, Gérant